

Le Comité régional,

Rappelant la résolution WPR/RC32.R7 sur les structures de l'OMS eu égard à ses fonctions, dans laquelle le Directeur régional était prié d'inclure à l'ordre du jour d'une session ultérieure du Comité régional une étude des mécanismes destinés à renforcer les relations entre le Comité régional, le Conseil exécutif et l'Assemblée mondiale de la Santé;

Ayant examiné la Deuxième partie du rapport du Sous-comité du programme général de travail, en particulier ce qui concerne l'action entreprise pour la mise en oeuvre du paragraphe 3 du dispositif de la résolution WHA33.17 sur les structures de l'OMS eu égard à ses fonctions;<sup>1</sup>

Ayant également examiné le rapport du Directeur régional dans le cadre du projet d'ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Conseil exécutif;<sup>2</sup>

1. CONSIDERE que la demande qui figure dans la résolution WPR/RC32.R7 est satisfaite par les rapports mentionnés ci-dessus et par l'inscription à l'ordre du jour de la présente session du Comité régional des points suivants:

- 1) structures de l'OMS eu égard à ses fonctions;
- 2) corrélation des travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé, du Conseil exécutif et du Comité régional;

2. NOTE avec satisfaction l'évolution des mécanismes visant à améliorer les relations entre les trois organes dirigeants;

3. PRIE le Directeur régional de continuer à faire rapport sur les efforts entrepris pour l'amélioration de ces mécanismes.

Cinquième séance, 22 septembre 1982

---

<sup>1</sup> Document WPR/RC33/8.

<sup>2</sup> Document WPR/RC33/12.